

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal 04 novembre 2013



La cérémonie du 11 novembre 2013 en présence des anciens combattants, des pompiers, de l'harmonie d'Aime et de la chorale des aînés ruraux. Flavie, Charlotte, Laureen, élèves du groupe scolaire de Macot chef lieu, classe de monsieur Jacky Bouzon sont venues lire des lettres de poilus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2013

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. René ALLAMAND, adjoint, Mme Sylvie MAITRE, adjointe, MM. Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints

Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale,

MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Michel BORLET, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux.

Excusés : M. Paul BROCHE, conseiller municipal (pouvoir à M. Pierre OUGIER), M. Marin VIVET GROS, conseiller municipal (pouvoir à M. Joël OUGIER SIMONIN), M. Yves BRIANÇON, Monsieur David ALLEMOZ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire propose de retirer le point concernant le bail commercial pour la reprise du garage de Plagne Centre. Le conseil municipal approuve la modification à l'ordre du jour.

Affaires générales

1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CIMETIÈRES DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur le maire explique que les communes doivent obligatoirement réaliser un règlement intérieur pour leurs cimetières. Il présente celui de Macot La Plagne. Ce règlement spécifie que les concessions perpétuelles ne sont plus autorisées (mise en place d'une durée), il est également envisagé la création d'un jardin des souvenirs, l'augmentation de places au colombarium, la réorganisation du carré commun et la création d'un ossuaire.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur des cimetières tel que proposé. (Votants : 18, pour : 18)

2. BAIL À TITRE PRÉCAIRE DES LOCAUX COMMERCIAUX DU CENTRE DE FORME ET DE LA PISCINE DE BELLE PLAGNE

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que le centre de forme de Belle Plagne et la piscine sont actuellement exploités par la SNC NMP France représentée par monsieur Cédric PAUL, directeur de l'hôtel Mercure de Belle Plagne.

Avant qu'une décision soit prise concernant la rénovation de ces équipements, monsieur Bernard AUBONNET propose de reconduire le bail avec ladite société pour la période allant du 15 novembre 2013 au 14 novembre 2014 en contrepartie d'un loyer annuel de 5 000 euros. Le loyer a été baissé pour cette année compte tenu de la décision de Pierre et Vacances de diminuer sa participation au fonctionnement de la piscine en saison estivale. De plus, la société Mercure s'engage à ouvrir la piscine en continu en été.

Le conseil municipal approuve le bail à titre précaire des locaux commerciaux du centre de forme et de la piscine de Belle Plagne avec la SNC NMP France représentée par monsieur Cédric PAUL, directeur de l'hôtel Mercure de Belle Plagne dans les conditions énoncées. (votants : 18, pour : 18)

3. CONVENTION PORTANT CESSIION D'UN ABRI POUBELLES A CRÊTE CÔTE

Monsieur Robert ASTIER explique qu'il existe un abri poubelles appartenant à la collectivité qui n'est plus utilisé depuis la mise en place des conteneurs semi-enterrés à Crête Côte. Il propose de le rétrocéder à la copropriété de l'immeuble Crête Côte pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal autorise monsieur le

maire à signer la convention portant cession d'un ancien local poubelle à la copropriété de l'immeuble Crête Côte pour l'euro symbolique. (Votants : 18, pour : 18)

4. CONVENTION TERRAIN MOTO CROSS À SANGOT

Madame Sylvie MAITRE propose de mettre à disposition un terrain à Sangot, libre de toute occupation à des particuliers souhaitant exercer la pratique du moto-cross. Madame Sylvie MAITRE indique que le terrain concerné est celui qui était prêté à l'association «Freestyle show». Elle ajoute que le conseil municipal doit également se positionner sur une mise à disposition gratuite ou payante. Monsieur Michel BORLET demande si l'association reprendrait ce terrain. Madame Sylvie Maitre précise justement que non et que les personnes concernées souhaitent exercer l'activité pour leur plaisir.

Le conseil municipal décide que la mise à disposition de ce terrain se fera à titre gratuit pour une durée allant du 04 novembre 2013 au 03 novembre 2014.

(Votants : 18, pour : 18)

5. SAEM PLAGNE RÉNOV'- VALIDATION DE 3 CONTRATS DE RÉNOVATION

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour trois dossiers de rénovation achevés comme suit :

- appt au Béryl - Belle Plagne, aide de 5 000 € (soit 2 500 € pour la SAP et 2 500 € pour la commune) pour 30 680,19 € TTC de travaux.
- appt au Jannu - Plagne Centre, aide de 5 000 € (soit 2 500 € pour la SAP et 2 500 € pour la commune) pour 27 920,19 €
- appt au Vercors - Plagne Centre, aide de 5 000 € (soit 2 500 € pour la SAP et 2 500 € pour la commune) pour 31 196,19 € de travaux.

Monsieur Robert ASTIER s'interroge sur l'évolution des appartements rénovés.

Monsieur Bernard AUBONNET indique que 136 appartements ont été rénovés sous contrats, 168 hors contrats pour un montant total de travaux d'environ 6 Millions d'euros depuis 2009.

Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les dossiers de rénovation achevés. (Votants : 18, pour : 18)

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI-ACCUEIL LES «P'TITS BONNETS»

Madame Sylvie MAITRE explique que le règlement intérieur du multi-accueil «les p'tits bonnets» a du être modifié pour prendre en compte le fait qu'il n'y a plus qu'une seule directrice adjointe. Par la même occasion, une mise à jour annuelle de ce règlement a été effectuée. Madame Sylvie MAITRE présente le document pour validation.

Le conseil municipal approuve le règlement du multi-accueil «les p'tits bonnets» à Plagne Centre et le contrat d'accueil correspondant. (Votants : 18, pour : 18)

8. VALIDATION DU PLAN DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION SUR LA STATION DE LA PLAGNE

Monsieur le maire explique aux élus que l'arrêté de stationnement et de circulation sur la station de La Plagne a été mis à jour avant la saison d'hiver 2013/2014. Il passe la parole à monsieur Sylvain FRANCILLON, chef de la police municipale, afin qu'il présente les points modifiés. Monsieur Sylvain FRANCILLON explique que des modifications ont été apportées suite à des réaménagements, des mises en conformité et également en prenant compte la rénovation des galeries de Plagne Centre.

Monsieur Sylvain FRANCILLON explique qu'une nouvelle signalisation va être mise en place à l'entrée de chaque station pour indiquer que les stationnements seront considérés comme gênants en dehors de tout emplacement matérialisé.

Monsieur Sylvain FRANCILLON indique que le sens interdit qui passe sous le porche du téléméto (sens école-place perrière) sera maintenu cet hiver. Sur la place Perrière, le stationnement le long des rondinos côté galerie des écrins sera interdit pour faciliter la circulation sur cette place.

Le stationnement le long de la galerie Jannu-Mercure est également interdit exceptée une place pour les personnes à mobilité réduite pour l'accès à l'ascenseur.

Concernant les camions de livraison, monsieur Laurent BOCH souhaiterait qu'il soit imposé des horaires surtout les jours d'arrivées et de départ car les livreurs arrivent sur la station souvent à des moments critiques. Monsieur Sylvain FRANCILLON répond que les livraisons doivent être faites avant 10h et que cela est indiqué dans le présent arrêté.

A Plagne Bellecôte, la petite route menant à la résidence 3000 est totalement interdite au stationnement. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN trouve inadmissible que le triangle sur le parking de Plagne Bellecôte soit vidé les semaines d'affluence. Il rapporte les nombreuses plaintes, notamment des socio-professionnels qui ont des difficultés à se garer. De plus, les rondinos matérialisant cette partie gênent le déneigement. Monsieur Sylvain FRANCILLON rappelle que cette partie est réservée pour le stationnement des camions et véhicules lors des animations et événements. Les élus souhaitent que le stationnement soit optimisé au maximum sur l'ensemble des stations et demandent aux services de s'adapter selon les semaines d'affluence. Monsieur le maire souhaite quand même indiquer que les études réalisées démontrent que le parking du bas (dalle parking P0) n'est pas encore totalement optimisé et que la clientèle souhaite avant tout garer sa voiture à un endroit et ne plus l'utiliser pendant son séjour. De même, sur Belle Plagne, il s'avère que de nombreuses places sont disponibles dans les parkings privés de certains hébergeurs, qui sont prêts à les louer aux socio-professionnels.

Le message a été passé lors des rencontres avec les socio-professionnels.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande si des emplacements ne peuvent pas être matérialisés vers le transformateur EDF (ancienne cantine BOTTO).

Concernant Belle Plagne, monsieur Laurent BOCH demande si le cheminement piéton va être conservé. Au vu des difficultés de stationnement l'hiver dernier, il souhaiterait que ce chemin ne soit pas remis en place afin de pouvoir récupérer les 20 places de stationnement.

Monsieur André BROCHE est d'accord avec monsieur Laurent BOCH mais rappelle que ce cheminement avait été mis en place à la demande de l'Union syndicale des propriétaires de Belle Plagne.

Monsieur Laurent BOCH fait remarquer qu'avec la perte de ces places, les personnes allaient se garer au milieu du parking sous la gare G2, ce qui a posé d'énormes problèmes pour l'accès des camions de livraison et des pompiers. Monsieur Sylvain FRANCILLON propose de poser un massif en béton au milieu pour matérialiser l'interdiction de stationnement.

Monsieur Laurent BOCH propose que soit plutôt réalisé un trottoir en granit d'1m50 de large.

Monsieur Michel BORLET demande si des panneaux informatifs pourraient être mis en place sur les zones de déneigement afin d'expliquer clairement à la clientèle la raison de ces emplacements.

Le conseil municipal approuve le plan de stationnement et de circulation sur la station de la Plagne. (Votants : 18, pour : 18)

Finances

1. TARIFS FRAIS DE SECOURS ET TRANSPORT HÉLI-PORTÉS HIVER 2013-2014

Monsieur Patrice MEREL présente les tarifs des frais de secours, terrestres, ambulances et héliportés pour l'hiver 2013-2014.

Les frais de secours terrestres sont les suivants :

LIBELLÉS	TARIFS 2012/2013	TARIFS 2013/2014
Zone de front de neige	48 €	49 €
Zone I rapprochée	195 €	199 €
Zone II éloignée	342 €	350 €
Zone III hors pistes	687 €	700 €
Zone IV	687 €	702 €

LIBELLÉS	TARIFS 2012/2013	TARIFS 2013/2014
Coût horaire pour les recherches, avalanches		
Coût main d'oeuvre pisteuse secouriste	35 €	36 €
Coût horaire chenillette	172 €	176 €
Coût horaire motoneige	76 €	78 €

Concernant les secours hélicoptérés, monsieur Patrice MEREL informe le conseil municipal que le nouveau marché signé avec le SAF prévoit pour la saison d'hiver 2013/2014 un tarif de 53,11 euros la minute de vol jusqu'au 31 décembre 2013 (Tva 7%) puis 54,60 euros à partir du 1er janvier 2014 (Tva 10%).

Enfin, concernant les secours par ambulance, le marché a été signé avec la société AMS Ambulances et le coût des interventions s'élève à :

- Vers un cabinet médical : 200,00 euros TTC
- Vers un centre hospitalier : 226,00 € TTC

Monsieur Patrice MEREL rappelle que le remboursement des frais de secours est demandé aux victimes ou à leurs ayants-droits.

Le conseil municipal approuve les tarifs des frais de secours terrestres, ambulances et hélicoptérés. (Votants : 18, pour : 18)

2. AUTORISATION D'EXÉCUTER LES BUDGETS 2014

Monsieur le maire rappelle que le budget 2013 de la commune sera voté en début d'année .

Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser, jusqu'au vote des budgets primitifs 2014, à engager et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des montants du BP 2013 ainsi que les dépenses de la section d'investissement dans la limite des montants cités ci-dessous (25% du BP 2013):

Budget général crédits 2013 :

- Crédits ouverts au chapitre 20 :
135 481,33 € * 25% = 33 870,00 €
- Crédits ouverts au chapitre 204 :
135 081,50 € * 25% = 33 770,00 €
- Crédits ouverts au chapitre 21 :
6 214 358,14 € * 25% = 1 553 590,00 €

Budget annexe parkings crédits 2013:

- Crédits ouverts au chapitre 16 :
5 000 € * 25% = 1 250,00 €
- Crédits ouverts au chapitre 20 :
4 500,00 € * 25% = 1 125,00 €
- Crédits ouverts au chapitre 21 :
258 467,96 € * 25% = 64 616,00 €

Budget annexe eau et assainissement crédits 2013:

- Crédits ouverts au chapitre 21 :
135 690,00 € * 25% = 33 923,00 €

Le conseil municipal autorise monsieur le maire, jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2014, à engager et mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite des montants du BP 2013 ainsi que les dépenses de la section d'investissement dans la limite des montants cités ci-dessus. (Votants 18, Pour : 18)

3. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE À LA MATO DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET 2014

Monsieur Bernard AUBONNET ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Afin de permettre à la Maison du tourisme de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget 2014, monsieur le maire propose de lui verser mensuellement 1/12ème du montant attribué et versé en 2013, correspondant

à 1509 600/12, soit 125 800 euros le 1er janvier 2014

Le conseil municipal approuve le versement mensuel de la subvention à la Maison du Tourisme en attente du vote du budget. (Votants : 17, Pour : 17)

4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CINÉMA DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire propose aux élus de solliciter auprès du conseil général de la Savoie, du conseil régional Rhône Alpes et du centre national cinématographique (CNC) les aides les plus élevées possibles pour les travaux du cinéma de Plagne Centre. Il explique, que pour être subventionnables, les travaux doivent être réalisés par la collectivité et non par la Mato (comme indiqué lors du dernier conseil municipal). Monsieur Robert ASTIER précise donc que les entreprises seront choisies et payées par la commune, ce qui permettra de récupérer la Tva et d'inscrire les dépenses en section investissement.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter les aides les plus élevées possibles aux organismes cités ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

Ressources humaines

1. CRÉATION D'UN POSTE AUX SERVICES TECHNIQUES POUR LA SAISON D'HIVER 2013-2014

Compte tenu de l'absence pour raisons médicales d'un agent des services techniques et la difficulté de recruter une personne juste pour la période concernée, monsieur Robert ASTIER propose de prolonger le contrat de l'agent recruté du 1er février 2014 au 30 avril 2014 (CDD jusqu'au 31 mars renouvelable si besoin).

Le conseil municipal approuve la prolongation du contrat cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

2. MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE POUR LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE

Monsieur le maire rappelle que la collectivité participe au contrat garantie maintien de salaire pour les agents de la commune à hauteur de 12 euros par mois pour un agent à temps complet et au prorata des heures effectuées pour les agents à temps non complet. Le contrat actuel est passé entre la commune et la mutuelle nationale territoriale. A ce jour, le centre de gestion de la Savoie propose de lancer une consultation afin de trouver un prestataire commun pour toutes les collectivités du département et le conseil général.

Le centre de gestion sollicite pour le moment les communes intéressées par ce marché. Suite à la consultation, les communes auront libre choix d'adhérer ou non avec le prestataire retenu.

L'avantage de ce marché commun permettra aux agents d'obtenir un taux de cotisation plus intéressant. Le taux de participation de la collectivité ne changera pas.

Il est proposé au conseil municipal de mandater le centre de gestion de la Savoie afin de mener pour le compte de la collectivité et de ses agents la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation.

Le conseil municipal décide de mandater le centre de gestion de la Savoie afin de mener pour le compte de la collectivité la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les agents de la commune. (Votants 18, Pour : 18)

Travaux-Marchés publics

1. AVENANT N°2 - GESTION ET EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT SUR LA PLAGNE

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que le marché «gestion, exploitation et maintenance des parcs de stationnement sur différents sites de La Plagne» est attribué depuis septembre 2012 à la société Sags.

Lors de la saison dernière, il a été constaté une insuffisance de contrôle et de surveillance des parcs. Aussi, il a été décidé de renforcer les moyens humains et l'encadrement du personnel par une augmentation d'heure de présence d'agents sur tous les sites gérés. Cette prestation supplémentaire est partagée avec la Société d'aménagement de La Plagne.

L'avenant n°2 pour la partie communale prenant en compte ces prestations supplémentaires s'élève à 12 100 euros HT, ce qui porte le marché du lot 1 à 70 458,00 euros HT.

Monsieur Laurent BOCH demande si les élus doivent faire part des dysfonctionnements qui pourront être constatés cet hiver. Monsieur Bernard Aubonnet confirme qu'il est important que les élus fassent part de leurs constats durant l'hiver et le plus rapidement possible.

Monsieur le maire ajoute que les temps de présence seront notamment renforcés les jours d'arrivées et de départs.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 au marché «gestion, exploitation et maintenance des parcs de stationnement sur différents sites de La Plagne» comme indiqué ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

2. MARCHÉ DE PRESTATIONS POUR LES SECOURS HÉLIPORTÉS

Monsieur Patrice MEREL rappelle qu'une consultation a été lancée en octobre 2013 afin de désigner l'entreprise qui assurera les prestations des secours héliportés pour la saison d'hiver 2013-2014.

A l'issue de l'analyse des offres, la société SAF a été désignée comme attributaire du marché, et le coût de la minute de vol a été fixé à 53,11 euros TTC jusqu'au 31 décembre 2013 (Tva 7%) puis 54,60 euros TTC à partir du 1er décembre 2014 (Tva 10%).

Monsieur Patrice MEREL indique que ce marché est reconductible deux fois pour un montant maximum par saison de 60 000 euros HT.

Le conseil municipal approuve l'attribution du marché à la société SAF et les tarifs des frais de secours héliportés tels que proposés ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

3. ACQUISITION D'UN CHARGEUR D'OCCASION

Monsieur Robert Astier informe les conseillers municipaux de l'acquisition future d'un chargeur pour le centre technique en station, afin de pouvoir effectuer les travaux courants d'entretien de la voirie en montagne (terrassment, déneigement, manutention).

Pour cela, une consultation a été lancée au mois d'octobre 2013 afin de désigner l'entreprise qui assurera la fourniture et la livraison d'un chargeur d'occasion récent de moins de 1 000 heures de fonctionnement avec un coût prévisionnel d'achat de 108 000 euros HT.

Il demande aux élus d'autoriser monsieur le maire à signer le marché qui résultera de cette consultation.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le marché qui résultera de la consultation ou éventuellement le marché négocié qui résultera d'une consultation infructueuse, après avis favorable de l'élu référent dans ce domaine. (Votants : 18, pour : 18)

4. AVENANT N°1 POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SUR LE SECTEUR DE PRARIOND.

Monsieur le maire rappelle les travaux d'enfouissement des réseaux sur le secteur de Prariond qui doivent être réalisés par le syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES).

Des travaux supplémentaires ont dû être prévus par rapport au projet initial, ce qui entraîne une augmentation du budget prévisionnel des travaux.

Monsieur le maire présente ainsi l'avenant n°1 pour les travaux d'enfouissement des réseaux sur le secteur de Prariond pour un montant de 59 474,00 euros nets.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 pour les travaux d'enfouissement des réseaux sur le secteur de Prariond réalisés par le Sdes. (Votants : 18, pour : 18)

Urbanisme

1. CONVENTION D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE AVEC PROMÉO-MMV POUR LA RÉALISATION D'UNE RÉSIDENCE À GESTION HÔTELIÈRE À PLAGNE VILLAGES

Madame Sylvie MAITRE rappelle que la commune a signé une promesse de vente au profit des sociétés Proméo et Mmv concernant la vente d'un terrain à Plagne Villages pour la réalisation d'un équipement immobilier (résidence de tourisme à gestion hôtelière).

Le permis de construire est en cours d'instruction. Il convient maintenant de passer avec PROMÉO-MMV une convention d'aménagement touristique.

Madame Sylvie MAITRE explique que cette convention reprend tous les points importants concernant la durée d'exploitation du bâtiment :

- exploitant : société MMV
- convention d'une durée de 18 ans
- toutes les prestations, services et hébergements proposés à la clientèle
- Engagement concernant la durée des travaux (démarrage et livraison)
- le classement 4 étoiles devra être maintenu pendant toute la durée de la convention

- adhésion obligatoire à l'union des syndicats de Plagne Villages et à la participation au télébus
- ouverture au public obligatoire durant les saisons d'hiver et d'été
- les services offerts à la clientèle devront être maintenus pendant les 18 ans (accueil, piscine, espace détente, baby club, restaurant...)

Monsieur André BROCHE s'inquiète que le déplacement du caravaneige ne soit pas indiqué. Madame Sylvie MAITRE explique que ce point apparaît dans la promesse de vente et non dans la convention d'aménagement touristique.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'aménagement touristique avec les sociétés PROMÉO et MMV pour la réalisation d'une résidence de tourisme à gestion hôtelière. (Votants :18, pour : 18)

2. CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FONCIER À PLAN GAGNANT

Madame Sylvie MAITRE rappelle que ce point avait déjà été évoqué lors du dernier conseil municipal mais qu'il avait été reporté suite à des doutes sur le plan proposé.

Les élus avaient une crainte sur la limite de la cour commune entre la parcelle communale et la parcelle d'un propriétaire.

L'instauration d'une servitude de cour commune entre ces deux parcelles est bien limitée à la partie «accès» de ces dernières.

Concernant la parcelle en limite de celle de la commune, le propriétaire récupère bien au m² son terrain et pas plus de surface.

Madame Sylvie MAITRE et monsieur Patrice MEREL, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les pièces afférentes à ce dossier. (Votants : 16, pour : 15, abstention : 1, Robert Astier)

3. INSTITUTION D'UNE TAXE D'AMÉNAGEMENT À 20% SUR LE SECTEUR DE PLAN GAGNANT

Madame Sylvie MAITRE rappelle qu'il est possible d'augmenter la taxe d'aménagement à hauteur de 20% dans certains secteurs, si la réalisation des travaux substantiels de voirie ou de réseaux, ou si la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions.

Considérant que le secteur dit «extension de Plan Gagnant» nécessite la réalisation des équipements publics suivants :

- Etude par un bureau d'étude, remembrement cadastral des parcelles existantes, recalibrage de la voie existante avec reprofilage et élargissement, extension et réalisation des réseaux d'eau potable, eaux pluviales et assainissement, réseau télécommunication, réseau électrique, travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable, acquisition foncière nécessaire au projet d'aménagement. Pour toutes ces raisons, madame Sylvie MAITRE propose donc d'instituer une taxe d'aménagement à 20% sur ce secteur. Suite à l'interrogation de monsieur Joël OUGIER SIMONIN, madame Sylvie MAITRE confirme que l'opération s'équilibrera pour la commune.

Le conseil municipal décide d'instituer sur le secteur dénommé «Plan Gagnant extension» un taux de 20% pour la taxe d'aménagement. (Votants : 18, pour : 18)

4. CONVENTION AVEC LA SARL OURS BRUN DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CHALET DE L'ARPETTE

Monsieur le maire rappelle que les gérants du chalet de l'Arpette ont réalisé un nouvel aménagement afin d'améliorer le confort et les règles d'hygiène des employés en créant un réfectoire, une salle de repos, des vestiaires hommes et femmes avec douche, buanderie, réserve et local à skis.

Compte tenu de ces investissements qui reviennent à la commune à la fin de la convention d'un montant d'environ 380 000 euros, la Sarl OURS BRUN demande une modification des modalités de la redevance et de la durée de cette convention :

- loyer de 50 000 € TTC sur 10 ans à compter du 1er janvier 2014,
 - Puis loyer de 71 531,56 TTC réévalué annuellement selon l'indice de départ du coût de la construction connu au 1er janvier 2015 jusqu'à la fin de la convention.
 - prolongation de la convention d'une durée de 10 ans.
- Pour prendre en compte ces modifications, monsieur le maire propose un avenant à la convention.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°3 à la convention avec la Sarl OURS BRUN dans le cadre du projet d'aménagement du chalet de L'Arpette. (Votants : 18, pour : 18)

5. AUTORISATION À DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE À LA SOCIÉTÉ SAS TERRÉSENS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une résidence de tourisme 3 étoiles à Plagne 1800, en lieu et place de l'ancien hôtel « Le Loup Blanc ».

Le projet porte pour partie sur des parcelles communales et il convient d'autoriser le dépôt d'une demande de permis de construire à la société TERRÉSENS, représentée par monsieur CORNILLON.

Le conseil municipal autorise la société TERRÉSENS, représentée par monsieur Cornillon, à déposer un permis de construire sur les parcelles sections N n° 1710 et 1706 à Plagne 1800. (Votants : 18, pour : 18)

Questions diverses

LISTE MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics <90 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

APPEL D'OFFRES LOTS SAINT JACQUES

Monsieur le maire informe les élus qu'un appel d'offres a été lancé dans la presse pour la vente de 142 lots de l'immeuble le Saint Jacques à Plagne Bellecôte.

Monsieur le maire explique que la commune, la SAP et la CDA travaillent en commun pour trouver une solution à la destination de ces lots afin qu'ils ne partent pas à la découpe.

Monsieur Bernard AUBONNET fait part de son inquiétude car les contrats de multi propriétés de l'immeuble Saint Jacques se terminent normalement en 2034. D'autres multipropriétés s'arrêtent bien avant et c'est très inquiétant pour l'avenir.

Madame Sylvie MAITRE demande si un montage commun avec les différents partenaires permettrait d'absorber cet achat conséquent. Monsieur le maire confirme que c'est bien sur un montage financier que les différents partenaires essaient de travailler. Il faut aussi trouver un opérateur capable d'exploiter ensuite en lits chauds. Monsieur Bernard AUBONNET indique que la meilleure solution pour la transformation de ces lots seraient : une partie hôtel, une partie résidence hôtelière mais pour cela il faudrait l'aide de gros opérateurs. Malheureusement, le contexte économique n'aide pas.

CARNET ROSE

Monsieur le maire félicite monsieur David ALLEMOZ pour la naissance de son fils Oscar et monsieur Nicolas BRIANCON MARJOLLET pour la naissance de son fils Noé.

GALERIE PLAGNE CENTRE

Concernant les travaux des galeries de Plagne Centre, monsieur le maire explique qu'un accord a enfin été trouvé avec les consorts Bérard pour la reprise de leurs locaux nécessaire à la poursuite des travaux (liaison galerie des écrans à l'ascenseur et escalier d'accès à la place de la Cheminée).

La SCI du Ruisseau de Bonnegarde serait d'accord pour un échange des surfaces avec une indemnité en leur faveur de 45 000 euros et le réaménagement de leur local

avec prise en charge des vitrines, et de l'accès à la ventilation. Les 45 000 euros d'indemnités correspondent au delta de 10 m² environ entre les locaux appartenant aux consorts Bérard et la zone que la commune leur cède et la perte de loyer d'exploitation de leur local cet hiver (les travaux ne pouvant pas être réalisés pour le début de saison). La commune prend en charge le déménagement de la société Transdev hors loyer.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande si la liaison sera prête pour cet hiver. Si le conseil municipal accepte la proposition ce soir, les travaux devraient commencer rapidement et être finalisés pour le début de saison.

Monsieur le maire demande que le conseil municipal se positionne sur cette proposition.

Le conseil municipal accepte l'accord à passer avec les consorts Bérard afin de poursuivre les travaux des galeries. (Votants : 18, pour : 18)

DÉLÉGATION 1^{ER} ADJOINT

Monsieur le maire informe les élus que monsieur René Allamand, 1er adjoint au maire a une **délégation de fonctions depuis le 08 mars 2013**. Il est chargé de la liaison et de la mise en relation des différents services communaux présents sur La Plagne et assure en lieu et place du maire les fonctions correspondantes.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 90 000 € HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA13/11	Vérification des appareils de levage et de manutention	DEKRA	643,80 €	769,98 €
MAPA13/12	Diagnostic/études préliminaires piscine du centre de forme de Belle Plagne	F.BOCH ARCHITECTE	16 704,00 €	19 977,98 €

LE MOIS DE NOVEMBRE EN IMAGES

Pour la semaine de la petite enfance, Philippa, Marlène de la bibliothèque et Isabelle de la crèche, avaient donné rendez vous aux enfants pour une pyjama Party le vendredi 23 novembre à la bibliothèque de Macot chef lieu. Au programme : histoires à dormir debout, chant, danses et ombres chinoises qui ont ravi les enfants présents.



Le traditionnel repas des aînés a eu lieu le dimanche 24 novembre en présence des élus et de monsieur Auguste Picollet, conseiller général du canton d'Aime. Après le repas festif préparé par un traiteur, la compagnie Déblock Manivelle a proposé un tour de chant théâtralisé «le grenier aux chansons».

INFOS APE

Les associations des parents d'élèves de Macot et de La Plagne ont leur propre site internet. Voici les adresses :

Association des parents d'élèves de Macot :
www.apemacot.macot-laplagne.fr

Association des parents d'élèves de La Plagne:
www.apelaplagne.macot-laplagne.fr

Vous pourrez trouver de nombreuses informations : comptes rendus, événements, petites annonces.... etc.

Vous pouvez également y accéder par le biais du site internet de la commune :

[www.mairie-macotlaplagne.fr/vivre à Macot La Plagne.](http://www.mairie-macotlaplagne.fr/vivre%20%20a%20Macot%20La%20Plagne)

LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2013 inclus. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport/justificatif de domicile de moins de 3 mois. Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune (de la Plagne à Macot ou de Macot à la Plagne) est priée de se faire connaître en mairie pour effectuer le changement d'adresse et de bureau.

Les ressortissants des 28 pays de l'Union Européenne suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède peuvent s'inscrire sur les listes électorales pour les élections municipales et européennes de 2014 dans les mêmes conditions que les français.

ENCHÈRES

La commune a choisi de mettre en vente ses objets et matériels dont elle n'a plus l'utilité par le biais d'un site d'enchères en ligne : la plateforme www.agorastore.fr.

Une chaudière Viessmann sera mise en vente sur ce site à compter du 06 décembre pour une durée de deux semaines. Sa mise à prix sera de 200 euros. N'hésitez pas à aller enchérir si cet objet vous intéresse.

OUVERTURE STATION

Du 14 décembre 2013 au 26 avril 2014

Bibliothèque de Macot La Plagne

Exposition

Esquisses....des figures qui dansent A partir du 13 décembre à la bibliothèque de Macot chef lieu. Exposition de Claude BURDIN, dessinateur et peintre. Travail graphique sur la danse, le corps et le mouvement. Exposition prêtée par Diapason, actuellement à la maison des arts.

Olivier OUDARD - les grands portraits en aquarelle - A partir du mois de février à la bibliothèque de Macot chef lieu et de La Plagne

LES ÉTOILES DU SPORT du 15 au 20 décembre 2013

La Plagne

Depuis 3 ans, chaque édition des Étoiles du Sport est marquée par le Raid au cours duquel les sportifs ont l'occasion de s'affronter sur un terrain de jeux unique. Cette année, cet événement est ouvert aux amateurs et se déroulera le samedi 14 décembre 2013 à La Plagne. www.laproam.fr.

NOËL

Lundi 23 décembre : photo avec le Père Noël à Belle Plagne - **16h à 18h**

Mardi 24 décembre : photo avec le Père Noël à Plagne Centre - **11h30 à 16h30** -

Crèche vivante à 17h00

Messe de Noël à la salle omnisports de Plagne Centre à **18h00**

Mercredi 25 décembre : visite des stations du Père Noël en traineau.

Infos : Mato altitude : 04.79.09.02.01

LA NUIT DU POMPON ROUGE le 31 décembre 2013

Front de neige de Plagne Bellecôte - 22h45/01h30

Nouveau concept. Venez vous immerger dans une ambiance féérique et surprenante.

Infos : Mato altitude : 04.79.09.02.01

BOUM BADABOUM

Lundi 30 décembre 2013

Après midi festif pour les enfants à la salle des fêtes d'Aime, organisé par la Mato Vallée. Informations au 04.79.55.67.00